

APPUI AUX SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Service d'Assistance Technique de l'Eau (SATE) accompagne les collectivités dans la gestion de leur Service Public d'Assainissement Collectif (SPAC).

L'ASSISTANCE TECHNIQUE AU FONCTIONNEMENT DES SPAC

ASSISTANCE AU FONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- Visites régulières de vérification du bon fonctionnement des ouvrages
- Tests et analyses sur prélèvements
- Formation technique du personnel
- Conseils sur la gestion des ouvrages
- Aide à la mise en place et au suivi de l'autosurveillance des installations
- Analyse des résultats d'autosurveillance
- Rédaction d'un rapport de visite

ASSISTANCE À L'ÉLABORATION D'OUTILS DE GESTION

- Accompagnement dans la rédaction et/ou la mise à jour du règlement de service, du cahier de vie
- Rédaction du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif
- Saisie des informations sur le Système d'information de l'Eau (Système d'information des services d'eau et d'assainissement SISPEA)

ASSISTANCE À L'ÉLIMINATION DES SOUS-PRODUITS DE L'ÉPURATION

- Assistance à l'élaboration et au suivi des plans d'épandage
- Consultation et suivi de bureaux d'études
- Etablissement et mise à jour des registres de suivi et de la synthèse annuelle

(Assistance assurée en partie par la Mission Recyclage Agricole de Chambre d'Agriculture)

L'ASSISTANCE TECHNIQUE À LA RÉALISATION D'UN PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

ASSISTANCE À LA RÉALISATION D'UN PROGRAMME DE TRAVAUX :

- Analyse des besoins de la collectivité
- Informations et conseils dans la définition du programme de travaux
- Lien avec les co-financeurs et les Services de l'Etat
- Assistance au recrutement d'un maître d'œuvre dans le respect du code de la commande publique.

MODALITÉS DE RÉMUNÉRATION DU SATE (Tarif 2021) :

Les prestations du SATE font l'objet d'une rémunération calculée en fonction de la population DGF desservie par le service public d'assainissement collectif.

FORFAIT PAR TRANCHE DE POPULATION	ASSISTANCE TECHNIQUE AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSISTANCE TECHNIQUE À LA RÉALISATION D'UN PROGRAMME DE TRAVAUX
Du 1 ^{er} au 500 ^{ème} habitant	De 0,75 € à 0,95€/habitant/an	1,00€ par habitant
Du 501 ^{ème} au 2 000 ^{ème} habitant		0,40€ par habitant
À partir du 2 001 ^{ème} habitant		0,10€ par habitant

avec un forfait minimal de rémunération de 300 €.

PRESTATION COMPLÉMENTAIRE PROPOSÉE PAR LE SATE :

Le Département propose de faire réaliser les analyses d'autosurveillance (bilan 24h...) par un laboratoire agréé. Le coût de cette prestation est à la charge du service public d'assainissement collectif, déduction faite des aides éventuelles accordées par les Agences de l'Eau.

POUR EN SAVOIR PLUS :

N'hésitez pas à nous contacter :

Département de la Meuse / Direction de la Transition écologique /

Service de la Préservation de l'Eau

> Tél: 03 29 45 77 63 transition.ecologique@meuse.fr

